

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'IMPARTIAL.

JOURNAL LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, COMMERCIAL ET D'AGRICULTURE.

UTILE DULCI.

VOL. I.

LAPRAIRIE, 11 DECEMBRE, 1834.

No. 3.

MELANGES.

L'ORPHELIN DE VERONE,

ou LE PROTECTEUR ANONIMÉ.

A l'époque qui vit le fils adoptif d'un grand homme remplacer dans le palais ducal, avec le titre de vice-roi, les anciens ducs de la riche Lombardie, et les gouverneurs qui, sous d'autres dénominations, avaient, depuis les conquêtes de la république française, succédé aux princes de la maison d'Autriche, au commencement du règne d'Éugène, je fis un séjour à Milan. C'était l'instant où la jeune et belle vice-reine avait annoncé à son heureux époux qu'elle aurait le bonheur de le rendre père; tout respirait à Milan la joie et l'espérance, ce n'était partout que fête et plaisirs. Les troupes de comédiens français donnaient tout les vendredis une tragédie au théâtre *della scala*; la cour y assistait en petite loge. Il était dans l'étiquette de l'ignorer; mais l'enthousiasme ne s'accommode pas des froides lois du cérémonial. A peine eût-on aperçu la vice-reine et son époux, que de toutes les parties d'une salle immense partirent d'unanimes applaudissements. La vice-reine se pencha sur le balcon et fit un salut gracieux. Placée presque en face, je vis rayonner sa figure, belle de fraîcheur et de jeunesse, d'une expression angélique: c'était à la fois le noble orgueil de la maternité, le bonheur par de l'épouse chérie, et la douce dignité d'une princesse aimable et sensible. Le vice-roi, à ces acclamations dont une épouse adorée était l'objet, ne fut plus maître de ses transports; il estoura dans un mouvement passionné, la taille encore svelte de la vice-reine, et la sera contre son cœur avec un visible attendrissement. Le peuple aime partout à reconnaître dans ses chefs les vertus privées d'époux, de fils et de père, qui établissent une sorte de noble égalité entre les princes et les plus obscurs citoyens. Aussi de toutes parts retentirent des cris d'amour. On entendait sortir de toutes les bouches: *Dio le benedice! come si amano! cari sposi! son buoni, son gentili!* Le calme se rétablit, mais tous les regards restèrent fixés vers la loge.

Près de la mienné se trouvait un homme déjà d'un âge avancé, mais d'une figure noble et imposante. Il avait donné peu de marques bruyantes d'enthousiasme, mais l'approbation d'une âme de feu se peignait dans son regard lorsqu'il le portait vers la loge du couple royal. Un homme moins âgé, l'ayant abordé, je compris par des monosyllabes qu'ils parlaient du vice-roi, car, répondant à son interlocuteur, le plus âgé disait: "Non, non, mon ami, ce n'est pas trop... cela durera. Si tout le public savait ce que je sais du cœur sensible et

"bon d'Éugène, les applaudissements de viendraient de l'adoration, croyez moi.

L'autre ne me parut qu'à moitié convaincu. Alors, comme un argument victorieux, le premier lui détailla avec véhémence un événement où figurait le nom du vice-roi. Le peu de mots qui parvenaient jusqu'à mon oreille excitaient au dernier point mon avidité de curiosité. Ma loge était au niveau du parquet, ils s'appuyaient contre cette loge; je pris le parti de la franchise, et m'adressant au plus âgé des deux, j'avouai que je prêtai l'oreille; j'excusai mon indiscretion sur l'extrême intérêt que je prenais à son récit, et je le priai de me faire l'honneur de venir dans ma loge pour me donner des détails que je brûlais d'apprendre. Il y consentit avec cet empressement qui prouve qu'on est flatté d'une invitation, et qu'on met son amour-propre à y répondre. De combien de grâce ne s'embellirait pas le récit qui me fut fait, si je pouvais le transmettre au lecteur dans toute l'harmonieuse énergie de la belle langue Italienne! mais, forcée à une froide traduction, du moins je n'altérerai en rien les circonstances ni les détails d'une action touchante du fils adoptif de Napoléon. Sa généreuse compassion pour le malheur était une qualité qu'il avait puisée dans l'exemple et les leçons de la meilleure et de la plus aimable des mères.

Voici ce que me conta *il signor Albeni* (nom de l'Italien): "Il existait à Milan une famille qui, depuis plus de cent ans, avait rempli, de père en fils, un emploi de confiance, et plus honorable que lucratif, dans le palais des princes qui avaient gouverné la Lombardie. Celui qui occupait cette place à l'entrée des Français victorieux, s'était livré à une impétuosité de regrets, à une sincérité d'opinion qu'on eût dû respecter, puisque l'attachement à ses maîtres en était la cause; et qu'étant alors proscrits et sans pouvoir, la publicité et l'éclat faisaient des regrets du vieux Gioraldi une sublime imprudence.

"Dans tous les pays, chez tous les peuples, et sous tous les régnes, il y a de ces reptiles de la faveur, qui ne s'élèvent que par des preuves d'un zèle et d'un dévouement qui seraient repoussés avec horreur et mépris, si les souverains ou les gouvernans en pénétraient la lâcheté et la barbarie.

"Gioraldi fut dénoncé, privé de son emploi et d'une fortune dont la médiocrité attestait la légitimité. Jeté dans une prison, toute communication avec sa famille lui fut interdite. Il avait un fils d'un caractère élevé, et en tout digne de son père. Ce jeune homme était sur le point d'épouser Marietta Binelli, une des plus belles personnes de Milan, peu riche de fortune, mais

d'une bonne famille et dotée de toutes les qualités qui font espérer le bonheur. A la nouvelle de l'arrestation du vieux Gioraldi, la crainte d'être entraînés dans sa disgrâce, biens plus encore que la perte de ses biens, fit rompre, par les parens de la jeune Binelli, l'union projetée; mais les amans n'en furent que plus étroitement unis. Tandis que le jeune Gioraldi courait partout assiéger le pouvoir avec des preuves incontestables de l'innocence de son père, la jeune et fidèle Binelli faisait auprès des géoliers du père de son amant ces démarches qui adouciennent les agonies de la réclusion, et qui réussissent presque toujours à mon sexe parce que notre persévérance a toute la fermeté de la résignation, et que notre patience n'a point d'humeur lorsque notre but est de consoler ou de secourir.

"Les amans avaient un moyen de se voir, et tous les soirs Gioraldi attristait le cœur de son amie par l'aveu d'un mauvais succès de ses démarches pour rendre son père à la liberté. Il ne puisait le courage de la persévérance que dans ses entretiens avec Marietta. Plus heureuse que son amant, elle réussissait dans toutes ses entreprises pour adoucir les peines de l'objet de leur mutuelle et filiale tendresse. Bientôt les parens de la jeune Binelli, devenus cruels par timidité, se défendirent de toute espèce d'intérêt même de pitié pour un homme suspect et accusé. Ils sont rares les cœurs qui se rangent toujours du parti qu'on opprime: le vieux Binelli était plutôt de ces êtres froids.

Qui de ce beau nom d'homme ont perdu tous les jours, bien morts, dès long-tems avant l'heure suprême, Et dont on a pitié pour l'honneur de soi-même.

"Le fils de Gioraldi était enfin parvenu à faire passer sa plainte sous les yeux du grand-juge Luosi. Un témoignage courageux, une offre de caution, suffisaient pour obtenir un élargissement provisoire. Le jeune Gioraldi et sa maîtresse se jetèrent vainement aux pieds du vieux Binelli: il avait un fils à placer; l'ambition fit taire tout sentiment généreux, et la cause de l'infortuné fut perdue. Le vieillard ne résista point à cette preuve de barbare égoïsme de la part d'un homme dont il fut soixante ans l'ami. A peine son fils et sa jeune compagne de douleur lui avaient annoncé le refus de Binelli, qu'il fit jurer à son fils de quitter Milan, de pardonner au père de Marietta, mais de garder toute sa haine aux vainqueurs de sa patrie et à ses lâches compatriotes qui l'avaient dénoncé et trahi, de ne jamais rien solliciter ni recevoir de leur pitié. Le jeune Gioraldi le jura, et reprit presque en même tems le dernier soupir de son père; cette nouvelle avait percé la mort

du cœur du veillard. Des heures d'attente suivirent les heures de l'agonie. On avait épie les démarches de la jeune Binelli. Surprise avec l'homme qu'on lui avait destiné d'aimer, elle fut arrachée de ses côtés en sortant de cette enceinte d'effroi et de larmes, où leur amour si tendre s'était sanctifié par la constante union de leur zèle et de leurs efforts pour adoucir la captivité d'un père. Marietta, qu'on entraîna cria à son aiant : *Non disperarti, Gioraldi, pensi che il viver tuo è il mio bene, e mi scèhbo io pur per-ve sola.*

« On les sépara ; mais, huit jours après, Gioraldi oublia un instant les angoisses et la mort de son père, son désespoir et son infortune, en pressant contre son cœur sa main tressée adoucie, la courageuse compagne de son exil, et la fidèle consolatrice de son malheur. Trop fier pour solliciter des grâces quand on lui devait des réparations, Gioraldi cacha ses regrets et ses justes plaintes, et vécut trois années obscurément, heureux de tout le bonheur dont l'amour d'une femme vertueuse, belle et tendrement chérie, peut embellir le désespoir même ; mais le sort n'avait pas renoncé à le poursuivre. Devenu père d'une fille, une seconde grossesse de sa femme s'annonça sous de funestes auspices, et le cercueil de la mère sortit de l'obscur asile du malheur au moment où l'on portait au baptême le dernier fruit de son amour. Gioraldi ne résista point à ce nouveau coup ; on le trouva mort au pied de la couche d'où l'on venait d'enlever les restes glacés de celle qu'il avait si tendrement aimée. L'innocente cause de la mort de ses parents les suivit le lendemain au tombeau. La petite orpheline, à peine âgée de quatre ans, annonçait la céleste beauté de sa malheureuse mère ; elle intéressa quelque temps une femme charitable qui la retira chez elle ; mais cette femme veuve avait des parents pauvres, et l'orpheline devint pour eux un objet d'envie. Arrivée à l'âge de sept ans, dans l'abandon et la misère, la pauvre Gioraldina devait plutôt au besoin des froids commérages de celle qui l'avait passagèrement secourue, et qui employait son zèle à des travaux au dessus des forces de l'enfance, qu'à une tendre compassion, le récit des malheurs de ses parents. Ces malheurs, quoique froidement racontés, avaient développé la jeune intelligence de Gioraldina, et bien souvent seule dans les heures silencieuses de la nuit, on la voyait s'acheminer vers le cimetière, et l'aurore montrait aux passans attendris l'orpheline en prière, ou, surprise par la fatigue et le sommeil, entourant de ses faibles bras la simple croix qui marquait la sépulture de ceux qu'elle pleurait, et sa charnante petite figure à moitié abritée par la couronne dont les fraîches fleurs attestaient son hommage assidu au souvenir filial. Quelquefois un mot de compassion, une faible marque d'intérêt ramenait l'innocente victime du sort, et une douce, une humble prière de ne point fouler le peu de terre qui couvrait des restes chéris, montrait à quel point l'orpheline méritait de plus nobles bienfaits. Le ciel lui en réservait un immense, celui de tout devoir à la né gèreuse d'un jeune guerrier, et d'obtenir de l'équité du prince la pleine réhabilitation de la mémoire de son vertueux grand père ; un hommage public

à l'ambou filial, l'énergique dévouement de son père et de sa mère.

Un jour, pendant un voyage que le vice-roi faisait à Vérone, la petite Gioraldina traversait la partie en ruine de l'amphithéâtre. Effrayée par le bruit des chevaux, elle voulut fuir et tomba dans l'intérieur de l'édifice. Une des personnes de la suite du vice-roi vint la relever. La céleste figure de l'orpheline, ses vêtements délabrés, inspirèrent d'abord cette pitié qui croit soulager tous les maux par l'aumône ; mais lorsqu'on vit cette jeune enfant repousser la main qui lui offrait de l'or, lorsque sa voix argentée dit avec l'accent du cœur, et en élevant un regard pur sur le groupe qui l'entourait : *Vous être des Français, et je suis l'orpheline de Gioraldi ; je ne puis accepter vos secours, tous les assistants se regardèrent et festoyèrent surpéfais. Le groupe livra passage à l'orpheline, qui alla remplir sa pénible tâche, et se livrer au travail qui lui donnait le morceau de pain qu'elle humectait de ses larmes.*

A. CONTINUER.

POLICE CORRECTIONNELLE.

Une femme tenant un petit enfant au maillot dans ses bras, vient porter plainte devant le tribunal de police correctionnelle contre son mari, qu'elle accuse de l'avoir battue outre mesure.

Le prévenu : Ah ! par exemple, notre épouse, vous en imposez à l'honorable assistance.

La plaignante : Comment, j'en impose, Monsieur ; j'ai pour moi mes témoins et mes cicatrices.

Le prévenu : Faites attention, notre épouse, que pour le quart d'heure j'avais une petite pointe de vin dans la tête.

La plaignante : Elle était solide, Monsieur, votre petite pointe ; vous avez tout cassé et brisé dans le ménage, et non content de ça, vous m'avez jetée à la porte, que j'étais à peine dans le quatrième jour de mes relevailles, en accompagnant votre brutalité de deux méchantes paillasses que vous avez lancées sur le carré comme si ça devait être là, le domicile d'une honnête femme ; pour lors je me suis réfugiée chez ma mère.

Le prévenu : N'équivoquons pas, notre épouse ; c'est qu'indépendamment de la petite pointe de vin en question, vous m'avez corré aux oreilles, que vous aviez des "bons amis," et que vous ne seriez pas susceptible de vous gêner pour aller avec, même en ma propre présence.

La plaignante : Il y a plus de fausetes que de lettres dans ces paroles. Ou que je les irais pecher "mes bons amis." (On rit.)

M. le président : à la plaignante : Enfin, avez vous été maltraitée par votre mari ? Est-ce qu'il lui arrive souvent d'exercer des voies de fait envers vous ?

La plaignante : Mais, Monsieur, toutes les fois qu'ils a bu.

M. le président : Mais boit-il souvent ?

La plaignante : Oh ! plus de huit jours sur sept, allez ! c'est pour quoi, étant au bout de mon rouleau, enne puis plus y tenir ; c'est dommage, quoique ça qu'il boit, car quand il est à jeun, je le mène assez comme je veux ; mais c'est fini, j'en ai bien assez comme ça.

Le prévenu : Allons, allons, notre épouse, encore de la miséricorde ; reviens avec moi ; rends moi mes enfants, je ne bois plus !

La plaignante : Serment d'ivrogne ; qui a bu boira.

Le prévenu : Cependant, notre épouse, vous devez vous souvenir que vous me réciproquez aussi parfois de bonnes taloches, témoin le pied que vous m'avez démanché.

La plaignante : Dites donc que c'est vous, Monsieur, qui vous êtes démanché, en enfonçant ma commode.

Le Tribunal, après avoir entendu plusieurs témoins, condamne le prévenu à six jours de prison.

Messieurs, dit-il, j'aurai t'y la faculté d'embrasser ma pauvre femme et mes pauvres enfants ?

M. l'avocat du roi : Certainement, vous en aurez tous les jours le droit. Eh bien ! cela étant, mon garçon, dit-il à quelqu'un de l'auditoire, fais-moi le plaisir d'aller me chercher quatre sous de tabac, il y a déjà quelque temps que je n'ai plus de cliqué.

Dans un village, situé non loin de Laprairie, vivait un propriétaire, bon homme de son métier et assez bien partagé du côté de la fortune, pour pratiquer le précepte de l'évangile : donnés à manger à ceux qui ont faim, donnés à boire à ceux qui ont soif ; vêtissez les nus &c. aussi il était bien connu de tous les pauvres et aucun homme portant besace ne d'épassait sa porte sans s'y arrêter et ne s'y arrêtait sans en bénir le maître.

Malheureusement le pauvre gentil homme avait une femme qui ne pensait pas tout-à-fait comme lui et plus d'une fois des querelles de ménage avaient suivi le don d'un objet qui paraissait trop considérable à son épouse, le mari n'y faisait pas grande attention, cependant, comme il aimait la paix il résolut de donner une leçon à sa femme et de tâcher de la corriger en la convaincant qu'elle se préchant à pure perte.

Un jour donc que madame était absente le mendiant se présente à la porte, il était déguenillé, comme tous les gens de cette espèce, et il portait surtout des culottes en lambeaux. Notre gentil homme avait justement mis, pour la première fois ce jour là, des pantalons d'excellent drap. Il proposa au mendiant de les troquer contre ses mauvaises culottes, celui-ci accepta avec empressement comme on peut le penser ; les mendians ne sont guères délicats. L'échange se fit donc sur le champ, le pauvre continua sa route et notre bonhomme attendit sa dame avec fermeté, se promettant de rire de l'orage qui ne pouvait manquer de fondre sur lui, en effet, à peine sa femme fut-elle rentrée, qu'elle s'aperçut que les culottes de son mari étaient en lambeaux. Quand elle fut assez revenue de sa surprise pour s'exprimer, elle lui demanda d'où provenait ce hideux changement, tiens, ma chère, répondit-il, bonnement, un mendiant est venu me demander l'aumône ; il portait cette triste livrée ; j'en ai eu pitié et je lui ai donné mes culottes en échange des siennes, parce que je puis plus aisément que lui en procurer d'autres ; alors commença la repréhension conjugale, il voulait se ruiner et elle avec lui ; ils traîneraient une vieillesse malheureuse et finiraient par mourir sur la paille &c. le mari écouta tout cela avec une patience exemplaire, tout en se promettant tout bas une légère mais sûre vengeance.

Un an se passa pendant lequel, lorsque un léger orage venait troubler l'harmonie du ménage, madame ne manquait jamais de rappeler l'affaire des culottes.

Un jour, jour attendu si patiemment notre bon gentil homme rencontre son mendiant, il était porteur des culottes qui lui avaient été données un an auparavant, mais dieu sait dans quel état elles se trouvaient ! c'était ce que voulait notre héros, qui ce jour là même portait des culottes neuves nouvel échange proposé et accepté avec mille bénédictions par le mendiant. La toilette reciproque finie, notre homme, savourant dans son cœur, le doux plaisir de la vengeance, s'achemine vers sa demeure. Il entre ; le premier objet qui se présente à sa vue est sa femme. Elle aperçoit les fatales culottes et peut à peine en croire ses yeux : d'où te viennent ces guenilles, malheureux ? qu'a-tu fait de tes culottes neuves ? le mari répond doucement, tu m'as grondé pendant un an entier parce que j'avais donné ces culottes, aujourd'hui j'ai trouvé l'occasion de les reprendre et pour avoir la paix, je te les rapporte.

De la mendicité dans les Paroisses.

La lepre de la mendicité est maintenant trop répandue dans nos campagnes, elles y a jeté des racines trop profondes pendant les années difficiles qui viennent de s'écouler, pour qu'on puisse espérer la voir disparaître de sitôt ; mais parmi les non-breux abus qu'elle entraîne à sa suite, il en est plusieurs auxquels il est possible de remédier, nous les signalons.

Dans beaucoup de paroisses, il existe une ou plusieurs maisons où les pauvres trouvent en tout temps un asile pendant la nuit. Ce sont ordinai-

vement des propriétaires cultivateurs ou des fermiers qui, de père en fils, donnent ainsi le couché dans leurs étables ou sur leurs fourrages aux malheureux qui le réclament. Non contents de se livrer à cet acte louable d'humanité, ils les admettent encore à leur foyer domestique, font sécher leurs vêtements et souvent même partagent avec eux le souper frugal de la famille. Ces hommes, considérants, lors que les temps sont heureux, ne considèrent point comme un fardeau les services qu'ils rendent en cette occasion. Connaissant à peu près tous les indigens qu'ils reçoivent, les regardant en quelque sorte comme les habitans du logis, ils se trouvent suffisamment dédommés par cette satisfaction intérieure qu'on éprouve toujours après une bonne action. Mais dans les années de disettes et de crise commerciale, telles que les dernières, ils ne peuvent plus en être de même pour ces citoyens généreux. Les campagnes sont assaillies par des mendiants de toutes espèces, fort souvent par des escrocs qui spéculent sur la crédulité publique et parfois aussi sur la terreur qu'ils savent inspirer. La position des hôtes habituels des pauvres devient extrêmement fâcheuse. L'hospitalité qu'ils ont donnée jusqu'ici par compassion, leur est impérieusement demandée; et sous peine d'injures, de menaces, dans la crainte d'accidens graves, ils sont forcés de recevoir chez eux des inconnus, des hommes dangereux que la prudence leur commanderait de n'y point admettre, et que la prudence cependant ne leur permet pas de refuser. Ils supportent ainsi le fardeau le plus pesant, l'impôt le plus onéreux, sans pouvoir soustraire en aucune manière.

Cet état de choses mérite d'être pris en sérieuse considération, non pas seulement à cause du préjudice qu'il porte à beaucoup de personnes qui sont les victimes de leur bienfaisance et de leur générosité, mais encore parce qu'il enlève à la société les garanties qu'elle a droit d'attendre contre la famine et le vagabondage. En effet, en laissant jouir de l'asile offert par les cultivateurs à tous les mendiants sans distinction, on accorde, d'une part, une prime à la paresse, et on s'expose, de l'autre, à voir réunis dans des lieux commodes pour eux, en dehors de l'action de la police, des faiseurs et des gens dangereux qui peuvent, à leur aise, s'y concerter et former des complots contre les personnes et les propriétés.

Mais comment remédier à un pareil mal? doit-on supprimer les asiles? Non, sans doute. A l'époque où nous nous trouvons se créer un acte d'humanité blâmable. La mendicité étant encore une malheureuse nécessité de nos temps, il faut en subir les conséquences inévitables. Il faut savoir concilier, avec ce qu'exige le bien public et le droit de chaque citoyen, en regardant qui sont dus à la faiblesse, à la maladie ou au malheur.

Quant aux personnes charitables qui les ont habités, on en voit les indices. Ils ont bien encore continué cet acte de bienfaisance pour laquelle ils méritent notre reconnaissance; mais qu'on ne s'en entoure pas de la projection des lois, qu'on ne leur enlève, ne soient ouvertes qu'à l'indigence véritable, recourant à elle par l'autorité, et qu'on en éloigne tous les parasites dangereux, l'effroi des fermes et ces maisons isolées.

Les mesures à prendre pour arriver à ce résultat consisteraient à exiger de tout mendiant qui fut porteur d'une plaque visible à tous le monde et qui d'un côté eût de mordre, avec signature délivrée par l'autorité supérieure et visé chaque fois par le Curé de la Paroisse ou l'indigent le manderait l'hospitalité; 2° à faire arrêter impitoyablement comme vagabond, pour être livré à l'autorité judiciaire, tout individu demandant l'asile sans y être autorisé.

ANECDOTES.

Un jour le maréchal de Villars, faisant la visite de son champ en tendit par hasard la conversation de deux officiers qui s'entretenaient familièrement. L'un d'eux pressait son camarade de venir dîner avec lui. Je ne le puis, répondit l'autre, je suis invité à dîner aujourd'hui chez Villars. Le maréchal qui se trouvait derrière eux, dit aussitôt: à cause de mon rang de général et non à cause de mon mérite dit-il, chez M. de Villars par son valet de chambre, répondit l'officier je pensais que comme on

ne dit pas monsieur de César, on ne devrait pas dire monsieur de Villars.

Un avocat italien, qui avait amassé, en huit ans, un pauvre million, fit bâtir un palais superbe. Chacun sent combien de souvenirs son luxe fit naître à ses clients: ils avaient de la peine à louer l'architecture de ce bel édifice. L'on trouva un matin, au-dessus de la porte, ces mots écrits en forts gros caractères:

Ex discordia civium concordia lepidum.

M. DE TALLEYRAND — A une époque encore très-peu éloignée ou les chefs-suprêmes de l'administration avaient été remplacés sans but les essayer faute de nouveau ou le haut de son corps reposait; et, comme on le complimentait: " Ah! ce fauteuil, dit-il, est excellent; il est comme le tems qui court, il fait hausser les épaules."

A une époque de la révolution Française, on était obligé de porter sur soi une carte de citoyens, ou de sûreté, contenant son signalement.

Un vieux rentier de Paris voulut aller faire un tour à Montmartre, après avoir dîné chez son restaurateur. En passant la barrière, on lui demanda sa carte. Comme il sortait peu, et qu'il ne connaissait guère les mesures que la police prenait alors, les mesures demandées à voir la carte de son dîner. Quoique la chose lui parut singulière, en Parisien docile, il se hâta de la présenter.

Le bon homme qui devait l'examiner mit ses lunettes et commença de lire: " Tête de veau à la vinaigrette... Ham!... c'est un peu cela, mais on a charge... Pieds de cochon à la Sainte-Mene houille... He!... c'est assez drôle... Pai trine de mouton braisée... eraille de sanglier... Ma foi! je n'y comprends pas grand-chose. Passez, citoyen. Avec un pareil signalement, on n'est pas dangereux... "

PRIERE DE L'IMPARTIAL.

ADRESSE' A L'ETRE-SUPREME.

GRAND DIEU dont la bonté protège l'Univers,
Je viens pour mon pays t'implorer dans mes vœux:
Quoiqu'il soit aux confins de ce vaste hémisphère
Et qu'il n'ait défriché qu'un petit coin de terre,
Le Canada pourtant peut espérer en toi,
Puis qu'il ne fut jamais infidèle à ta loi.
Si ses bons habitans, en te rendant leur culte
Jamais à ton zèle nous n'ont fait la mesure inutile,
S'ils savent se garder de ces vaines erreurs,
Source si malheureuse et de sang et de pleurs,
Daigne sur ce Pays répandre ta lumière
Et pour son avenir écouter ma prière.
Peuple de nations voisines autre fois,
Il les voit aujourd'hui se disputer leurs droits;
Tous deux ayant quitté leur première Patrie
Ils devraient, semble-t-il, vivre en douce harmonie.
Et chacun oubliant toute rivalité,
Cherir son compagnon, comme la Liberté.
Mais hélas! tu le sais, une noire furie
A détruit parmi nous l'aimable sympathie.
Entre Whigs et Tories l'esprit divisé
Semble des ennemis, l'un à l'autre opposés:
Brandissant ses serpens, la discorde implacable
Souffle dans tous les Coeurs une haine indomptable;
Toi dont la volonté dirige les destins
Arrête le grand Dieu! réprime ses dessein.
Déjà plus d'une fois nos discordes civiles
Ont rougi le pavé de nos paisibles villes:
Déjà les habitans de la même cité,
Se désignent entr'eux sous un nom détesté;
D'un mot qui fut toujours, en tous lieux respectable
On veut changer le sens, le rendre méprisable.
On avait cru long-tems que l'Ange du bonheur
Pour le Canada seul réservait sa faveur
Il était ignoré, mais il était tranquille
Et de la sainte paix le véritable asile
Les tems sont bien changés!... et le bonheur commun
Est pourtant, se dit-on, le désir de chacun!
Ecrase-les, grand Dieu! fais que nos champs fertiles

Ne soient jamais trônés par les guerres civiles
Fais que le laboureur, au retour de ses champs,
Puisse embrasser en paix sa femme et ses enfans.
Puisse les deux partis à tes ordres fulgures
Finir leurs différens, oublier leurs querelles.
Arbitre souverain des saisons et du tems
Nous t'implorons aussi contre les durs autans;
Veis tomber en flocons la neige qui menace
De changer le pays en une mer de glace!
Sous les memes degrés, on voit d'autres climats
Ignorer la rigueur de nos apres frimats.
Fais-nous jouir, grand Dieu! de la chaleur aimable,
Qui fait de ces pays un séjour délectable.
De ce charmant climat nous sommes descendans
Et redoutons le froid comme ses habitans!

L'IMPARTIAL.

LAPRIMAIE, JEUDI, 11 DECEMBRE 1834.

Nous attendons tous les jours nos papiers de New-York. L'exactitude de nos correspondants nous faisant espérer de les recevoir régulièrement et de pouvoir en conséquence donner à nos lecteurs des nouvelles fraîches d'Europe. Mais il est probable que la difficulté de chemins et des traversées par eau auront entravé et retardé l'arrivée de nos papiers. Nous ne pouvons donc ni faire aucun reproche à nos correspondants, ni satisfaire la curiosité de nos lecteurs. Nous espérons les dédommager dans notre premier numéro.

DE LA RELIGION CHRETIENNE.

PLUSIEURS PERSONNES RESPECTABLES ET MEME DES ecclésiastiques, nous ayant exprimé le desir de trouver le tems en tems dans notre journal des notions générales sur la religion, nous nous empressons de nous rendre à leurs vœux: l'article suivant commence l'exécution de cette promesse.

La religion chrétienne, appelée ainsi du nom de Jésus-Christ, qui l'a établie, est le culte que les Canadiens, et plusieurs autres peuples, rendent à l'Être-suprême, auteur de toutes les merveilles que la création présente à nos regards, et dont nous ne pouvons connaître l'origine que par sa révélation.

La religion chrétienne, en nous faisant communiquer spirituellement avec l'Être infini, dont elle retrace les dignités attribues, elle nous amène et ajoute à notre dignité d'homme. Elle nous console dans les misères inseparables de la vie, et nous montre au-delà comme notre véritable but une félicité parfaite.

Comme moyen de civilisation, la religion mérite tous nos respects, car c'est elle qui a tiré le monde de la nuit de l'ignorance et la placé sur la route de toutes les découvertes utiles.

N'est-ce pas elle qui nous apprend à résister à ces passions vicieuses et désorganisatrices? qui nous enseigne nos devoirs envers les autres? qui donne à nos lois civiles le plus puissant appui, la plus forte sanction, en réglant la conscience, ce fort intérieur sur lequel les lois ne peuvent rien?

Etant ainsi l'une des bases principales de l'ordre social, elle doit à ce titre faire partie de l'éducation des citoyens. Où trouver en effet un plus parfait modèle à proposer aux hommes que Jésus-Christ, dont la vie fut un tableau vivant de toutes les vertus sociales? Si la vie de Socrate est d'un homme, a dit Rousseau, celle de Jésus-Christ est d'un Dieu.

Fils de l'Éternel, et son représentant sur la terre pendant le cours de sa vie, Jésus-Christ est lui-même aujourd'hui représenté par son Église, qui se compose de tous les fidèles qui une même foi unissent leurs doctrines.

Le siège de cette Église est à Rome. C'est là que veille sur toute la Chrétienté un des successeurs de Saint-Pierre, son premier chef, l'un des douze apôtres dont Jésus-Christ fit choix pour annoncer son vœu aux nations, lorsqu'il serait monté au ciel.

On distingue dans la religion chrétienne:
1° Les dogmes ou fondemens de la croyance, quelle qu'elle soit, telle que la toute puissance de Dieu, la Divinité de Jésus-Christ, sa résurrection, etc.

2° L'évangile et la morale évangélique, qui retracent les actions et les doctrines de Jésus-Christ et de ses apôtres.

3° L'exercice du culte ou l'en-sablage des cérémonies intérieures, par lesquelles on rend hommage à la divinité.

4° La discipline ecclésiastique, qui concerne particulièrement les affaires de l'Église et les ministres

On entend par écriture sainte, livres saints ou bible, l'ancien et le nouveau Testament. On les nomme saints, parce qu'ils traitent des choses saintes, et furent inspirés par le Saint-Esprit.

Le premier de ces livres et pour ainsi dire l'histoire des rapports de Dieu et de ses élus avec les premiers hommes, et des promesses, qui furent faites au monde par son créateur. Le second retrace l'accomplissement de ces promesses, l'établissement du christianisme et son état jusqu'à l'élection de Saint Pierre comme chef de l'église, que dirige aujourd'hui par ordre de succession, un pape ou souverain pontife des cardinaux, archevêques, évêques, curés et autres ecclésiastiques, tous soumis aux doctrines posées et reconnues par les conciles.

Un concile est la réunion des chefs de l'église, assemblés pour régler certains points de la religion, ou de la discipline ecclésiastique. Le concile tenu à Trente, en Italie, est un des plus fameux.

On nomme schisme les divisions et dissidences qui se sont manifestées dans l'église, par rapport à ces doctrines; et "hérésie" les doctrines contraires à la foi et qui tendent à la détruire. Tout culte qui, au lieu d'être rendu au créateur, s'adresse à la créature, s'appelle idolâtrie. Tel est celui que certains peuplades sauvages rendent encore au soleil.

IMAGE DE L'ETRE SUPREME.

Cet être universel, sans déclin, sans aurore,
C'est Dieu, c'est ce grand tout qui soi-même s'adore!
Il est; tout est en lui; l'immensité, les temps,
De son être infini sont les purs éléments;
L'espace est son séjour, l'éternité son âge;
Le jour est son regard, le monde est son image;
Tout l'univers subsiste à l'ombre de sa main;
L'être à flots éternels découlant de son sein,
Comme un fleuve nourri par cette source immense
S'en échappe et revient finir où tout commence.
Sans bornes, comme lui, ses ouvrages parfaits
Béniissent en naissant la main qui les a faits!
Il peuple l'infini chaque fois qu'il respire;
Pour lui, vouloir c'est faire, exister c'est produire!
Tirant tout de soi seul, rapportant tout à soi,
Sa volonté suprême est sa suprême loi!
Mais cette volonté, sans ombre et sans faiblesse,
Est à la fois puissance, ordre, équité, sagesse,
Sur tout ce qui peut être il l'exerce à son gré;
Le néant jusqu'à lui s'élevé par degré:
L'intelligence, amour, force, beauté jeunesse,
Sans s'épuiser jamais, il peut donner sans cesse,
Et comblant le néant de ses dons précieux,
Des derniers rangs de l'être il peut tirer des dieux!
Mais ces dieux de sa main, ces fils de sa puissance,
Mourant d'eux à lui l'éternelle distance,
Tendant par leur nature à l'être qui les fit;
Où leur fin à tous, et lui seul se suffit.

DE LAMARTINE.

MAISON D'ECOLE.

Une assemblée de Parents de famille a eu lieu dimanche dernier à la suite de la messe, à l'effet d'entendre le rapport des Notables chargés de faire une collecte pour bâtir une Maison d'École dans ce village. Ces Messieurs ont produit une liste de souscriptions dont le montant s'élève à 160... L'assemblée a procédé immédiatement à la nomination de six Syndics et d'un président; Spécialment chargés de la direction de la nouvelle bâtisse qui doit être terminée et être habitée au printemps prochain.

Nous ne pouvons que féliciter nos concitoyens sur le résultat de cette assemblée et le besoin d'un logement pour un maître et une maîtresse d'école était vivement senti depuis long-temps, et tout le monde était d'accord qu'il valait mieux payer que les Statuts Provinciaux allouent aux maîtres et maîtresses d'école, il était impossible qu'ils vécurent convenablement en payant un loyer qui ne pouvait être modique.

On espère qu'à la prochaine session la chambre municipale sera en mesure de leur accorder d'avantage aux Maîtres et Maîtresses, elle leur imposera l'obligation d'instruire un plus grand nombre d'élevés. Cette mesure et d'autant plus à désirer que dans les villages aussi peuplés que la Laprairie il existe une quantité d'enfants négligés par leurs parents battant le pays et devenus à force de vagabondage sans principes et peu éduqués, tandis que s'ils étaient admis à recevoir le bénéfice d'une bonne éducation, ils deviendraient des membres utiles et peut-être distingués de la chaîne sociale.

Nous espérons que les personnes qui n'ont pu encore contribuer à la souscription dont nous venons de parler

s'empresseront de joindre leurs noms à ceux des respectables citoyens qui se trouvent déjà sur la liste.

CHEMIN DE FER.

Nous éprouvons la plus grande satisfaction de pouvoir annoncer à nos lecteurs de Laprairie, qu'il est enfin décidé que le chemin en fer du Lac Champlain au fleuve St. Laurent, aboutira à Laprairie.

Les considérations qui ont décidé l'ingénieur sont celles-ci: d'abord la diminution de la longueur de la route, qui est d'environ cinq-milles, en second lieu l'avantage d'éviter de faire passer la route sur un terrain très long plein de fourrières et en outre celui d'éviter la construction d'un quai pour les Steam-Boats d'une étendue considérable, et expose à des grands dangers tous les printemps.

Cinq cents actions, ayant déjà été obtenue la compagnie se réunira le 29 de ce mois pour nommer les directeurs chargés des premières opérations de la société. Il paraît décidé qu'on mettra la main à l'oeuvre dès le printemps nous. Exhortons tous les amis de la prospérité de leur pays, et qu'ils possèdent des capitaux de s'empresser d'acquiescer à cette entreprise évidemment si utile et si profitable.

Une personne respectable de St. Constant nous apprend que depuis peu de jours plusieurs chiens enragés se sont montrés dans la paroisse et qu'ils ont mordu beaucoup d'animaux et malheureusement aussi plusieurs personnes. Ainsi que d'ordinaire, lorsque ces accidents eurent répandus dans le village, on a fait défense de laisser courir les chiens, c'est une chose remarquable que tous les ans, on attend le retour du mal, avant de prendre aucune mesure pour le prévenir. Nous espérons qu'il n'en sera pas ainsi cette année à Laprairie et qu'on prendra des mesures pour faire rétrograder cette multitude de chiens qui vous passent le jour entre les jambes et la nuit ils vous mordent.

Depuis que nous avons écrits l'article ci-dessus, nous sommes informés qu'une jeune fille de dix huit ans, de la paroisse de St. Constant, donne des symptômes certains d'hydrophobie à la suite de mordu par un chien qui lui avait été fait au bras par un des chiens dont nous venons de parler.

Naissance et Phenomène Singulier.

Le cinq de ce mois la femme du Sieur Hyacinthe Daigneau, charpentier de ce Village, accoucha d'un enfant Male, après avoir souffert les douleurs les plus vives pendant sept jours. A peine cet enfant était né de quelques minutes qu'il se leva trois fois sur son sein, sans aucun aide et au grand étonnement de la sage-femme et des autres personnes présentes. Cet enfant donne aussi des marques d'un développement de forces très précoces. Lorsqu'il est dans son berceau, si ses mains ne sont pas enveloppées, il se dresse souvent quoi qu'il ait plusieurs couvertures sur lui, il se porte très bien, prend de la nourriture solide, et jouit déjà de l'organe de la vue, ce qui prouve clairement en suivant des yeux la lumière artificielle ainsi que celle du jour.

Le mot de la dernière Enigme est Aujourd'hui.

CHARADE.

Mon entier
Est mon premier
Devenu mon dernier.

MARIAGE.

—A St. Philippe, le vingt-trois Nov. par Messire Pigeon, cure du lieu, M. Medard Bruneau de St. Constant, a delle Marie Louise Dupuis, fille de M. Pierre Dupuis, de St. Philippe.

DECES.

A Laprairie le 6 du présent mois à quatre heures et demi du matin à l'âge de cinquante ans Bazile Bourdoin la Brosse ecuyer l'un des marchands les plus recommandables de ce village.

Ce respectable citoyen fut pendant long-temps le premier et plus ancien capitaine de Milice à la plus grande satisfaction de ses concitoyens. Son caractère était généralement estimé et les indigènes regretteront long-temps en lui un de leurs meilleurs soutiens.

Il laisse plusieurs enfants encore en bas âge pour deplorer la perte du meilleur et du plus tendre des pères. Ses funérailles ont eu lieu le 9 de ce mois avec toute la pompe qui exigeaient son caractère et son rang dans la société. Un nombre considérable de citoyens de toutes les classes, tant de Laprairie que des environs assistèrent aux obsèques de cette homme estimable et prouvaient par leur présence qu'il était généralement regretté.

AVIS DIVERS

L'ESOUSSIGNE fait ses remerciements à ses amis et à tous ceux qui ont bien voulu l'encourager depuis qu'il a la direction de L'HOTEL CANADIEN dans ce Village, il espère que les VOYAGEURS qui voudront bien le visiter trouveront chez lui en tout temps un Assortiment choisis de meilleurs LIQUEURS, il aura toujours prêt, des METS aux désirs des visiteurs, et enfin tous les avantages désirables pour être bien logé.

ECURIES et REMISE dans le meilleur ordre possible.

CHARLES GIROUX.

Laprairie, 11 décembre, 1834.

A REPARER ET A NETTOYER, PIANO-FORTE ET HORLOGES.

LES PERSONNES qui ont des PIANO-FORTES à réparer et à accorder, ainsi que des HORLOGES ou PENDULES à nettoyer ou à arranger, peuvent s'adresser au BUREAU de L'IMPARTIAL, où on leur indiquera une personne habile dans les deux genres.

Laprairie, 11 décembre, 1834.

A VENDRE à des conditions très avantageuses et à des termes de paiement faciles pour l'acquiescement d'une TERRE située dans la Paroisse de St. Isidore à une lieue de distance de l'Eglise, bien boisée en Pin, Epinette et autres bois, de trois arpents de front sur vingt cinq de profondeur, sa deventure sur le grand chemin qui conduit à la Paroisse Ste. Martine et aux Etablissements. Cette propriété offre des grands avantages pour les commerçants en bois, qui en tirant parti du bois, trouveront un sol très productif.

Pour plus grandes particularités et les termes de paiement on pourra s'adresser à cette Imprimerie ou au Propriétaire Soussign.

HYACINTE GUERIN.

Laprairie, 11 Décembre, 1834.

Monsieur N. D. J. JAUMENNE, ayant rempli la place d'Instituteur qui lui avait été confiée par Messieurs les Syndics du premier Arrondissement d'École du district de Laprairie à l'honneur d'informer les pères de familles qu'il donnera chez lui, dans le Village, des leçons de Grammaire et d'Orthographe Française aux jeunes gens qui désireraient perfectionner dans l'étude de cette langue. Il pourra également enseigner la Géographie et l'Arithmétique aux personnes qui le désireront.

Le prix de ses leçons sera modéré et proportionné au nombre de jeunes gens qui se réuniront.

Laprairie, 11 décembre.

A VENDRE A CETTE IMPRIMERIE.

SOMMATIONS, Subpoena, Règles de Cour, Excutious, Saisies Arrêts, Saisies Gageris, à l'usage des Messieurs les Greffiers des Commissaires, pour la décision sommaire des petites Causes, Contrat de Vente, pour Messieurs les Notaires, et Procès Verbaux de Saisie pour Messieurs les Huissiers.

Laprairie, 11 décembre, 1834.

Imprimé et publié tous les Jours

PAR

RAYMOND ET JAUMENNE.

CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

Ce Journal se publie tous les Jours soir. Le prix de l'abonnement est de TROIS PASTRES par année, outre les frais de poste, payable par trimestre et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échu, et payer leur arrérages.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 25 cts et pour chaque insertion subséquente 7 cts dix lignes et au-dessous 35 cts et 10 cts pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de 10 lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque insertion subséquente.

Nous publierons les annonces qui nous seront adressées jusqu'à ce que nous ayons reçu l'ordre contraire.